Le nouveau visage des Français installés à l'étranger

Figaro Mardi 16 Avril

SOCIAL

Leur profil type : moins de 35 ans, vivant en Europe occidentale. Ces expatriés des années 2000 ont des exigences précises.

PLUS nombreux, plus jeunes et comptant de plus en plus de femmes, ils sont 2 millions de Français à être installés à l'étranger. Parmi eux, 1,3 million sont inscrits auprès des consulats. Dans un avis récemment rendu public, le Conseil économique et social brosse le portrait de cette communauté peu connue et recense ses nombreuses attentes. Pêle-mêle, celles-ci concernent les démarches administratives ou la gratuité de la scolarité.

« Alors qu'ils sont un atout de tout premier ordre pour la France, les expatriés ont encore le sentiment d'être oubliés », relève l'un des auteurs du rapport, Bernard Cariot. Depuis dix ans, leur nombre n'a pourtant cessé d'augmenter. Ils sont aujourd'hui particulièrement implantés en Europe occidentale : à eux seuls, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et l'Italie accueillent 40 % des Français de l'étranger. On les retrouve aussi en Amérique du Nord, en Afrique francophone et leur présence se renforce dans des régions du monde où ils étaient jusqu'alors peu nombreux, comme l'Asie ou l'Europe de l'Est. *« Par ailleurs, 53 % des expatriés ont aujourd'hui moins de 35 ans et les femmes, de plus en plus nombreuses, sont même devenues majoritaires en Europe occidentale et en Amérique du Nord,* souligne Bernard Cariot. *Ces évolutions ont fait naître de nouveaux besoins. »*

De plus en plus de femmes

PART DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTÉS FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

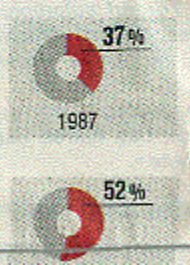

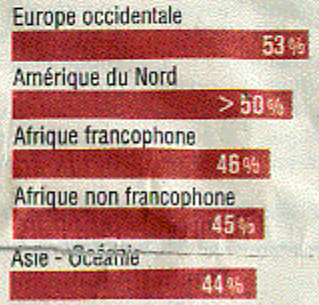

Une majorité de jeunes

53 % des expatriés ont **moins de 35 ans**

47 % sont **binationaux**

34 % sont des **cadres supérieurs**

87 % sont dans **le secteur tertiaire**

L'Europe occidentale accueille les plus importantes communautés

NOMBRE DE FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE PAR PRINCIPALES ZONES GÉOGRAPHIQUES, EN MILLIERS

Total* : 1,3 million

Source : Conseil économique, social et environnemental *Inscrits auprès des consulats

Photo : PictureTank

▶ **La scolarité.** Préoccupation majeure des Français expatriés, la prise en charge des frais de scolarité par l'État fera finalement l'objet d'une évaluation, a récemment précisé le ministère des Affaires étrangères. Cette mesure promise par Nicolas Sarkozy, et mise en œuvre pour les classes de première et de terminale, est controversée. Elle coûtera 70 millions d'euros cette année. *« L'idée est intéressante, mais elle a des effets pervers,* souligne le sénateur socialiste Richard Yung. *À enveloppe financière constante, elle entraîne une augmentation des frais de scolarité pour les élèves non français. »* Dans son avis, le Conseil s'inquiète de la baisse des crédits alloués aux écoles françaises qui accueillent 240 000 élèves dans 125 pays. Or, *« un maintien de l'engagement de l'État est absolument nécessaire pour rénover les établissements vieillissants, lutter contre l'augmentation des frais et valoriser le statut des enseignants ».*

▶ **Les démarches administratives.** Avec 232 postes, le réseau consulaire français est certes le deuxième au monde. Mais l'État a entrepris un rééquilibrage, accompagné de mesures d'économies : 20 consulats ont été fermés depuis 1990, pour la plupart en Europe, tandis que 13 ont été ouverts, essentiellement dans les pays émergents. *« Or les conséquences pratiques ont parfois été mal appréciées et cela a créé des difficultés pour nos concitoyens »,* regrette Bernard Cariot. Les délais d'obtention des documents restent longs : 57 jours pour une carte d'identité et 18 jours pour un passeport. Et il faut parfois prendre l'avion ou faire des heures de route pour demander un passeport biométrique, puis revenir deux semaines plus tard récupérer le document. L'avis du Conseil récemment remis à François Fillon recommande donc un renforcement de la télé-administration. Tout en lançant d'autres pistes : multiplier les projets de coopération avec les administrations étrangères, donner un rôle plus grand aux 500 consuls honoraires ou encore alléger certaines procédures.

▶ **Le retour en France.** *« Après avoir été maternés sur place par leur entreprise, les expatriés se retrouvent souvent déboussolés à leur retour en France,* témoigne une Française ayant vécu en Argentine. *Il faut alors trouver un logement, inscrire les enfants à l'école ou encore renouer avec la Sécurité sociale… »* Les auteurs du rapport s'arrêtent, eux, sur les retours précipités par une catastrophe naturelle ou une crise. Ils réclament la création d'un fonds d'indemnisation pour perte de biens, projet qui se heurte aujourd'hui à la réticence des assureurs. Pour Bernard Cariot, *« l'exemple de la Côte d'Ivoire en novembre 2004 montre que les rapatriés d'urgence, après avoir souvent tout perdu, se retrouvent dans une véritable impasse en France ».*

DELPHINE CHAYET